

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 13 décembre 2016

Présents : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Josiane MAILHOL, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESOLE, Henri PEJOUAN, Laurent VERGER.

Absents : Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL, Valérie CAMERIN,

1) Convention d'anticipation foncière avec EPF LR : le conseil municipal adopte la convention d'anticipation foncière avec l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon (EPF LR), d'une durée de cinq ans et prolongeable trois ans, sur un secteur susceptible d'accueillir, sur le long terme, la réalisation d'opérations de renouvellement urbain devant comprendre au moins 25% de logements locatifs sociaux et l'aménagement de l'entrée de ville ; le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF LR est fixé, d'un commun accord avec la collectivité, à 600 000 €.

2) Convention tripartite Commune-EPF LR- Habitat Audois : le conseil municipal dénonce la convention tripartite passée entre la commune de Villepinte, l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon (EPF LR) et la société Habitat Audois pour l'immeuble sis 1, place Carnot.

3) Révision du PLU : le conseil municipal décide de prescrire la révision du plan d'urbanisme (PLU), approuve les objectifs poursuivis, fixe les modalités de concertation, sollicite de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière et donne autorisation au Maire de signer tout contrat ou convention de prestation de service nécessaire à l'élaboration du PLU.

4) Budget Eau et Assainissement : le conseil municipal décide de reconduire le montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2017, à savoir 0,2144€ par m3 pour la surtaxe Eau et 0,4878 € par m3 pour la surtaxe Assainissement.

5) Compensation des prélèvements non agricoles : le conseil municipal arrête, pour l'exercice 2017, le montant de la compensation forfaitaire facturée par la SICA Irrigation pour les prélèvements d'eau non agricoles à la somme de 381,83 €, correspondant, pour 15 420 m2 de superficie, à 4 626 m3 de consommation forfaitaire (au prix de 0,078 € le m3, plus frais de gestion et cotisation).

6) Sècheresse estivale 2016 – Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle : le conseil municipal sollicite de l'Etat la reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2016, au vu des 20 dossiers reçus en mairie à ce jour.

7) Personnel communal – Régime indemnitaire : le conseil municipal prend connaissance des nouvelles modalités du régime indemnitaire à mettre en place pour le régime indemnitaire des agents à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend acte que sa mise en œuvre sera entreprise dans le courant de l'année 2017, au fur et à mesure de la parution des décrets d'application.

8) Assurance risques statutaires : le conseil municipal dit que les frais de gestion de l'assurance statutaire du personnel communal seront versés dorénavant directement au Centre de gestion de la fonction publique de l'Aude, à hauteur de 0,30 % de la masse salariale.

9) Indemnité de conseil du receveur municipal : le conseil municipal décide de ne pas attribuer pour 2016 l'indemnité de fonction demandée par le receveur municipal.

10) Questions diverses :

* Le cabinet ECOFINANCES, chargé d'une mission de diagnostic et de revalorisation des bases fiscales TH et FB, a rendu ses conclusions : sur 60 locaux constatés vacants, 19 logements déclarés à tort vacants et omis du rôle de la taxe d'habitation sont remis à l'imposition de la taxe d'habitation dans le rôle général 2016 ; sur 141 logements classés en catégorie médiocre et très médiocre, 114 logements déclarés sans élément de confort seront intégrés au rôle général 2017.

* Monsieur le Maire rend compte de la réunion avec l'établissement public foncier et avec l'architecte des Bâtiments de France sur la suite à donner au dossier concernant les conditions de la démolition de l'immeuble sis 1, place Carnot et de sa reconstruction ainsi que de ses possibles destinations futures.

* Monsieur le Maire précise que le recensement des administrés pour la mise en place d'un système d'alerte par SMS est en cours par le biais du bulletin municipal n°24.

* Monsieur HUBIERE rappelle sa demande que soit effectuée une étude globale d'évacuation des eaux pluviales sur le territoire communal et souhaite également que soient étudiée la faisabilité par le commune de faire appel aux énergies propres (panneaux solaires, éoliennes) pour ses besoins en électricité. Par ailleurs, il demande aussi que soit finalisée la programmation des investissements importants à réaliser au cours du mandat : réfection et aménagement du boulevard Gambetta, réfection des rues du village avec étude préalable de la circulation et du stationnement, aménagement du cœur du village dont la place Carnot et sécurisation des cheminements piétons, aménagements de la RD 6113, réhabilitation du parc municipal.